

## ACTUALITES DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE CCE extraordinaire 15 janvier 2015

### Plan stratégique 2015-2018 de Pôle emploi Poursuite de l'information démarrée au CCE du 8 janvier 2015. (voir actu flash 08/01/15)

#### Point de vue de la DG :

Absolument rien de plus que la présentation réalisée le 8 janvier dernier ! C'est le DG en personne qui a animé les échanges.

Un nouveau document de présentation a été remis sur table suite à quelques modifications apportées par le Comité stratégique d'évaluation, modifications portant uniquement sur la forme (sans tenir compte d'aucune des réflexions et propositions de fond des organisations syndicales exprimées le 8 janvier).

#### Un échange de sourd ! Qui s'est poursuivi toute la matinée. Quelques extraits :

- « *L'externalisation n'est pas un gros mot, c'est un arbitrage dans le contexte qui est le notre. Nous n'aurons aucune embauche supplémentaire, il est donc nécessaire de privilégier certaines activités par rapport à d'autres. Les collègues seront de toute manière très heureux d'abandonner la file IDE du 3949 pour accompagner à la place les DE.* » Attention, le DG affirme qu'il n'est pas question d'externaliser tout le 3949, s'il voulait le faire pourquoi ne pas le faire tout de suite ?
- « *Il n'y aura pas d'embauche supplémentaire et nous devons retrouver 2000 ETP en interne. L'externalisation est un des moyens pour retrouver de la marge de manœuvre. Nous devons être satisfait du budget de cette année, nous ne baissons pas, nous ne sommes pas un opérateur en perdition !* »
- Les tests à l'accueil : fermeture des agences à certaines heures ou journées, ou bien supprimer l'ARC : « *pourquoi se dire que c'est mauvais sans essayer ? Laissons réaliser ces tests et tirons en les meilleures conclusions...* »
- Le nomadisme : partout ou c'est possible il nous faut le réduire (mais ne dit rien sur les conditions de faisabilité, ni sur la définition du nomadisme). « *Ca ne veut pas dire que demain tous les agents auront un bureau car ce n'est effectivement pas possible.* »
- Les maisons de services : c'est un projet de l'Etat et beaucoup de réunions sont en cours. Pôle emploi sera présent mais on ne sait pas encore sous quelle forme.
- 4 programmes/chantiers démarrent sur :
  - Nouveaux parcours du DE
  - Offre de service digitale
  - Organisation interne
  - « Simplification de la vie » pour les DE, les entreprises et les agent-es.

Les projets issus de ce plan stratégique seront présentés dans les instances du personnel, nationales et régionales, sous forme d'information-consultation

## Point de vue du SNU

Retrouver 2000 ETP supplémentaire pour l'accompagnement ? On est déjà à « l'os », c'est de la responsabilité du DG de demander des moyens supplémentaires compte tenu d'un contexte d'augmentation continu du taux de chômage !

L'externalisation IDE : un choix que nous contestons complètement. L'IDE est un acte métier important que nous ne pouvons pas abandonner à l'externe.

OPP : nous sommes pour « réinternaliser » ces activités confiées à des prestataires qui ont montré de plus des résultats inférieurs aux nôtres. Les coûts engendrés sont énormes et l'exemple de C3Consultants nous prouve que nous n'en maîtrisons rien.

La direction annonce vouloir « rénover » l'accueil, pour le SNU c'est tout simplement réduire le nombre d'heures d'ouverture au public. Quelle est la règle aujourd'hui que PE doit respecter ? 35 h d'ouverture ? A minima la DG doit fixer le cadre dans lequel s'inscriront les tests de l'accueil qui sont laissés à la main des régions, là on n'a rien. !

### Pour la suite :

**Vote du Plan stratégique le 2 février 2015 en CCE et le 3 février 2015 au Conseil d'Administration de PE.**

### Consultation sur le Plan Pluriannuel de Formation (PPF) 2015.

Ce PPF est dit de transition car il n'intègre pas les évolutions issues du plan stratégique. La CPNF sera reconsultée fin du 1er trimestre pour une actualisation du plan que nous examinerons ensuite en CCE. Puis nous reprendrons la logique de plan de formation pluriannuel.

Sur le CPF, en interne les agent-es seront informés avec la fiche de paie de janvier des démarches à réaliser.  
**Une réunion des DSC est prévue le 28 janvier 2015 sur la loi de mars 2014.**

### Résultats du vote

**POUR : 1 (CGC)**  
**CONTRE : 9 (SNU, CGT, SUD, CFTC)**  
**ABST : 11 (FO, CFDT, SNAP)**

### Information en vue d'une consultation sur le budget

Présence de Carine Rouillard

Ce point a été traité en 45 minutes il sera donc poursuivi au prochain CCE. Nous vous ferons une restitution globale et complète à ce moment là.

A retenir : le budget inclut bien les 15 millions d'€ prévus dans la cadre de la nouvelle classification. Pas de classification signifie t-il que nous devons rendre le budget ??? Réponse de l'établissement : et bien non pas vraiment... il n'y aura pas de budget rectificatif il nous faudra attendre la fin de l'année pour constater une sous exécution ... mais attention Bercy regarde de près... Une question claire du SNU mais des réponses difficiles à comprendre !

# Consultation sur l'évolution de la prise en charge de la file IDE du 3949 : Un dossier qui fâche !

**Le SNU vote CONTRE et aucune OS ne vote POUR !**

Ce dossier a été présenté en novembre 2014 et avait fait l'objet d'une motion unanime pour mandater la commission économique du CE sur ce sujet afin d'éclairer les élu-es du CCE avant le vote.

En décembre la commission économique est enfin constituée et réalise un premier travail de questionnement auprès de la DG.

La DG répond mais refuse de laisser plus de temps à la commission avant le passage au vote. Ce point est inscrit à l'ordre du jour de ce CCE de manière unilatérale, le secrétaire ayant refusé de l'inscrire pour respecter la motion unanime des élu-es.

Le point démarre au CCE par une demande de suspension de séance qui ne permet toutefois pas aux élu-es de trouver une position commune. Le point est donc abordé puis voté. Les échanges reprennent exactement ceux qui se sont déroulés au CCE du 25 novembre, (voir l'Actu Flash du 25/11/2014)

## Point de vue de la DG :

- Nous ne pouvons pas vous remettre le cahier des charges actuel car il n'est pas encore public, de ce fait nous vous avons remis le cahier des charges précédent.
- Sur le marché actuel il y a 216 salariés à WEB HELP. Côté Pôle emploi 242 agents qui prennent une position (une position = un poste de travail) dont 36 CDD sur le 3949 à temps plein. Les autres salariés qui répondent au 3949 file IDE, réalisent d'autres activités.
- Nous estimons à un gain de 200 ETP avec cette opération (il ne reste plus que 1800 ETP à trouver pour la DG !).
- Avec la montée en puissance de l'IDEWEB, cette activité va se réduire et de ce fait réduira la sous-traitance.

## Point de vue du SNU : vote CONTRE

**Explication de vote du SNU sur l'évolution de la prise en charge de la file IDE 3949 : voir déclaration lue en CCE page 4**

### Résultats du vote

**POUR : 0**

**CONTRE : 19 (SNU, FO, CGT, SUD, CFDT, CFTC, SNAP)**

**ABST : 1 (CGC)**

## Explication de vote du SNU sur l'évolution de la prise en charge de la file IDE 3949 (déclaration lue en CCE)

Le Comité Central d'Entreprise de Pôle emploi du 16 janvier 2015 vient d'être consulté sur l'évolution de la prise en charge de la file IDE 3949.

**Le SNU a exprimé un avis défavorable du fait :**

### **I : Un passage en force de la Direction Générale**

Le 25 novembre 2014, le sujet a été porté à l'ordre du jour pour la 1ère fois. Lors de ce CCE, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité des 19 votants présents :

« Les élus du CCE mandatent les élus de la commission économique dès que celle-ci sera constituée et au plus tard dans le courant du premier trimestre 2015 pour que celle-ci, après étude de l'impact économique et financier sur la prise en charge de la file IDE du 3949 par un partenaire externe, fournisse les éléments qui permettront aux élus du CCE d'être consultés dans cette instance ».

Pourtant, aujourd'hui et malgré cette motion, la DG a décidé de demander unilatéralement la consultation sur ce point. Le SNU ne peut pas accepter un tel passage en force.

### **II : Le fond du dossier**

Nous estimons que l'orientation proposée est gravissime pour le Service Public de l'Emploi pour les demandeurs d'emploi et pour les personnels de Pôle emploi.

Le SNU conteste la décision d'externaliser une mission essentielle de pôle emploi : l'inscription et la préinscription. Contrairement à ce que prétend la Direction Générale, il ne s'agit pas que d'un acte administratif anodin. Si la Direction Générale veut dégager de la ressource pour l'accompagnement, elle n'a qu'à flécher les budgets de la sous-traitance vers l'interne.

Cela nous semble d'autant plus crucial que le SNU a alerté la Direction Générale sur l'avenir de nos métiers de l'indemnisation que nous jugeons en grand danger !

Le SNU a rappelé en CCE que les organisations de chômeurs jugent ces dispositions contraires aux intérêts des publics les plus éloignés de l'emploi.

Mais face à nos alertes et revendications, la Direction Générale fait la sourde oreille.

**Le SNU vote donc CONTRE l'évolution de la prise en charge de la file IDE du 3949 au CCE du 16 janvier 2015.**

**Prochains CCE : les 2 et 27 février 2015.**

**SNU Pôle Emploi FSU**  
**[www.snutefifsu.fr/pole-emploi](http://www.snutefifsu.fr/pole-emploi)**  
**[syndicat.snu@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu@pole-emploi.fr)**